



Société des Tireurs et Arquebusiers de la Barasse

Vincent CENCIO, Président, 06.72.84.43.93.
Siège : 28, Boulevard Monplaisir 13011 Marseille

SIRET N° 501 168 348 000 24

APE : 926C

Agrément Ministériel : 1666S/98

N° FFT du club : 1813036

Challenge de la STAB du 7 et 8 mars 2026

Le stand de tir des Tireurs et Arquebusiers de la Barasse et son Président M. Vincent Cencio ont le plaisir d'accueillir les Arquebusiers de Provence et autres régions, pour une compétition conviviale les 7 et 8 mars 2026 selon les horaires ci-dessous :

Samedi 7/03 de 10h à 17h Dimanche 8/03 de 10h à 17h.

25 mètres	50 mètres	100 mètres
BOUTET, Kuchenreuter		
LEMAT, Mariette	VINCENNES, Veterli	DELVIGNE, Whitworth
SUFFREN, Cominazzo	CHARLEVILLE, Miquelet	GASSENDI, Maximilien
TANZUTZU	KENTUCKY, Pensylvania	PONCHARA, Minié
CHALMELOT-DELVIGNE, 1873	CAMERONE, Lamarmora	CAPITAINE GRAS
Standard 22LR	LEMAT 50, Donald Malson	WINCHESTER
Standard 38 SP et 45 ACP	Standard carabine 22LR visée ouverte	Standard carabine 22LR
Colt	KUCHENREUTER	
Trap moderne	LEPAGE, Manton Silex	LEPAGE, Manton Silex
ARMES ANCIENNES ORIGINES	ET REPLICUES CONFONDUES	

Le règlement de tir est celui de la **MLAIC**, et des Arquebusiers de France (assoupli) pour les armes anciennes, Veuillez vous munir de votre licence à jour svp.

Concernant les armes modernes, le règlement est celui de la **Fédération Française de Tir**.

TARIFS :

Pour une discipline : **10€**

Pour chaque discipline supplémentaire : **5 €**

L'engagement se fait sur place,

tout tireur participant doit être porteur de la licence fédérale de l'année.

Repas sur place, le commander avant le 21 février 2026, chèque de **15 €** à l'ordre de M. Languin

Envoyer 2 chèques, un pour l'engagement, un autre pour le ou les repas.

A adresser à M. Vincent Cencio, 28 Bd Montplaisir 13011, Marseille – 06 72 84 43 93